Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_34-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 27 février, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID (*à partir de 20h20*), Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Séverine BETHUEL, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL (*jusqu'à 21h10*), Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Frédéric DESSAUGE à Delphine DAVID, Christophe LEDUC à Séverine BETHUEL.

Excusés : Véronique MARIE, Zoé HERITAGE, Thierry TILLARD.

La séance est ouverte à 20h00
Joseph THEBAULT est élu secrétaire de séance
Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 27 (*jusqu'à délibération n°CC/2026/31*) puis 26
Pouvoirs : 2
Votants : 29 (*jusqu'à délibération n°CC/2026/31*) puis 28
Quorum : 17

ENVIRONNEMENT – DECHETS – SMICTOM CO 35 – MODIFICATION DES STATUTS

N° Délibération CC/2026/34

EXPOSE DES MOTIFS
Par courrier reçu le 05 janvier 2026, le Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Centre Ouest (SMCITOM CO 35) a informé le Président de Montfort Communauté que faisant suite aux remarques émises par la Chambre Régionale des Comptes – et pour une actualisation nécessaire du recensement de la population, la révision des statuts a été validée en Comité Syndical du 18 décembre 2025. Le SMICTOM demande que les EPCI valident les éléments dans leurs instances.

La présente proposition de modification est la suivante :
[...]
Article 1 – Dénomination et composition du syndicat
Pour le département des Côtes-d'Armor :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_34-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

« Loudéac Communauté », membre du syndicat en représentation-substitution des communes de Loscouët-sur-Meu, Mérillac, [Ajoute] Saint-Launeuc comme commune déléguée de Merdrignac, Trémorel ;

[...]
Article 6 – Comité Syndical
Article 6.1 – Composition du Comité Syndical
[...]
Chaque délégué titulaire, ainsi désigné, dispose d'une voix.
Le comité syndical comprend également 2 représentants sans voix délibérative de la commune du Verger, commune associée du fait de la présence d'une déchetterie du syndicat sur son territoire *[Ajoute] et d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) faisant l'objet d'une post exploitation et d'un suivi sur une période de 30 ans.*

[...]
Article 7 – Bureau Syndical
Article 7.1 – Composition du Bureau Syndical
Les membres du bureau syndical sont élus dans les conditions prévues à l'article l 5211- 2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).
[Ajoute] Le comité syndical, lors de sa première séance, fixe le nombre de vice-présidents dans les limites fixées par l'article l point 50211- 10 du CGCT.

[...]
Article 8 – Dispositions financières et comptables
Les ressources du syndicat comprennent :

- *Le revenu des biens, meubles et immeubles du syndicat ;*
- *La contribution obligatoire des adhérents ;*
- *[Ajoute] les redevances perçues auprès des usagers ;*
- *Les contributions volontaires éventuellement versées par des personnes publiques ou privées intéressées à l'activité du syndicat ;*
- *Les produits des baux, loyers redevances et contributions correspondant aux services assurés ;*
- *Les subventions de l'Union Européenne, de l'État, de la région, du département, des EPCI et des communes ;*
- *Les produits des dons et legs ;*
- *Le produit de l'emprunt.*

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu la demande notifiée de SMICTOM reçue en date du 05 janvier 2026,

Étant entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :
- approuve les statuts modifiés tels qu'ils ont été présentés et sont joints à la présente délibération ;
- décide de transmettre la présente délibération au SMICTOM CO 35 conjointement au contrôle de légalité ;
- donne mandat à Monsieur le Président pour engager le suivi nécessaire à l'application de la modification des statuts et prendre tout acte et décision à intervenir à cet effet.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,